



Erreur volontaire sur fiche de paie ?

Par **arabbico**, le **04/05/2009 à 20:21**

Bonjour, j'ai travaillé depuis 1 an pour une sté, je travaille avec mon véhicule et perçois donc une indemnité km. La première fiche de paie que j'ai eu comportait une erreur : le salaire net sur ma fiche de paie est 540 euros + 330 euros d'indemnité km ce qui devrait faire 870 à payer mais le total net à payer n'est que 850 euros, je l'ai fait remarquer à la secrétaire qui m'a répondu que c'était dû à la cotisation rds qui était déduite autrement (à part des autres cotisations). Cela fait plus d'un an que je travaille chez eux et si je multiplie $20 \times 12 = 240$ euros annuel en moins... j'ai pas confiance en eux et je pense qu'il m'arnaque tous les mois ! (ils ont déjà tenté de modifier mon contrat de travail en le faisant passer pour un avenant) j'ai raison ? merci de vos réponses cdl arabbico

Par **Visiteur**, le **06/05/2009 à 11:36**

bonjour, [citation] le salaire net sur ma fiche de paie est 540 euros + 330 euros d'indemnité km ce qui devrait faire 870 à payer [/citation] n'est-ce le salaire net à payer ou le salaire imposable ? pour vérifier : additionnez toutes les cotisations salariales avec CSG et CRDS ensuite enlevez les du brut : cela vous donne le net à payer.... auquel vous rajoutez vos indemnités... le net imposable est égal au net à payer (sans les indemnités) + cotisations salariales CSG à 2.90 %

Par **arabbico**, le **06/05/2009 à 20:05**

[citation] est-ce le salaire net à payer ou le salaire imposable ? [/citation] c'est mon

salaire net apres deduction des cotisations

Par **arabbico**, le **06/05/2009 à 20:10**

c[citation]otisations salariales csg à 2.90 %[/citation]rn_____rn
la csg n est elle pas inclus dans les cotisation !rn
tous les mois entre mon net a payer + mon indemnité km il manque 18,80 euros

Par **Visiteur**, le **06/05/2009 à 20:17**

rern[citation]la csg n est elle pas inclus dans les cotisation ![/citation]rn
tout dépend du logiciel de paye et de la présentation de la fiche de payern
nt[citation]ous les mois entre mon net a payer + mon indemnité km il manque 18,80 euros[/citation]rn
je vous envoie un message en privé.

Par **arabbico**, le **06/05/2009 à 20:37**

-rernsur mes fiche de paie dans la partie cotisation , apparait ;csg+crds non deductible taux 2,90rn
-csg deductible taux 5,1rn
net imposable 543,04rn
indemnité km 331,25rn
net a payer 855,42rn
quand je calcule 543,04 + 331,42 j ai 874,29 il y a une difference de 18,87rn
net cela tous les mois !rn
dois je aller au prudhomme ou a l inspection du travail pour verifier si c est bien une erreurrn
merci

Par **Visiteur**, le **06/05/2009 à 20:45**

je m'en doutais...rn
vous prenez le net imposable ... je vous ai déjà donné les calculs pour vérifier.. mais ???rn
non reprend :rn
regardez le montant de la cotisation csg à 2.90 % , je parie qu'elle fait 18.87 euros..rn
je vous redonne le calculrn
salaire brut - toute les cotisations y compris csg à 2.10 et 2.90 + indemnités km = salaire net à payer....rn
salaire imposable = salaire net - indemnités km + csg à 2.90 rn
na votre calculette...rn
c'est un peu compliqué mais ce n'est pas moi l'inventeur du salaire imposable.. ou l'on déclare aux impôts plus que ce que l'on gagne.....

Par **arabbico**, le **06/05/2009 à 20:55**

la csg est donc deduite a part des cotisation !

Par **Visiteur**, le **06/05/2009 à 20:57**

vous avez lu mon message privé????
la csg est donc déduite à part des cotisations
elle compte dans les cotisations et est rajouté au net à payer pour trouver le net imposable...
donnez moi votre brut...
le total de toutes les cotisations (il doit y avoir une ligne avec montant des cotisations salariales)

Par **arabbico**, le **06/05/2009 à 21:10**

je répond part l affirmatif pour votre proposition dans votre message perso
faut juste que j aille dans un cyber car j ai pas de scanner
le brut est 670,80
dans les cotisation il y a bien une ligne avec csg+crds non déductible - 18,87
non déductible sous entend que ca n est pas déduit des charge ?
merci de votre intérêt
cdl arabbico

Par **Visiteur**, le **06/05/2009 à 21:30**

cherchez pas votre fiche de paye est correcte..... (même si je ne l'ai pas sous les yeux)
votre brut est de 670.80 euros
la base pour calculer la csg est de 650.68 euros...
(c'est 97 % du brut)
la csg non déductible à 2.90 % est de $650.68 \times 2.90 \% = 18.87$ euros..
quand je vous dit que le calcul des fiches de paye est compliqué !!!!
donc vous avez votre salaire brut ... de là vous retirez toutes vos cotisations (y compris csg à 2.90 %) ça doit faire : 146.63 euros...
ensuite vous prenez votre brut : 670.80 - les cotisations de 146.88 + indemnité km de 331.25 vous trouvez le net que l'on doit vous payer
non vérifie :
 $670.80 - 146.63 + 331.25 = 855.42$
donc vous devez toucher 855.42 euros... c'est ok..
net après comme je vous l'ai dit.. on déclare plus aux impôts que ce que l'on perçoit .. il y a une ligne salaire imposable qui correspond à
votre salaire 855.42 - indemnité km (qui ne sont pas imposables) 331.25 = 524.17 + csg à 2.90 % soit 18.87 euros = 543.04
difficile de nos jours de comprendre une fiche de paye....
bonsoir... en espérant que mon petit cours vous aura été utile...